

La FFRandonnée Val d'Oise signataire de la chartre

Passage Grande Faune du bois Carreau



Raymond Auriel qui a travaillé durant plusieurs années sur ce dossier est la personne la plus compétente pour vous expliquer les enjeux de cette signature :

« Le mercredi 25 Octobre est une date importante pour notre Comité ».

La signature de cette Chartre, par notre président, officialise la construction de deux passerelles pour enjamber la future autoroute A 16.

L'une de ces deux passerelles sera exclusivement consacrée au passage de la faune. Elle est le maillon manquant actuellement au bio corridor qui relie la forêt de Montmorency aux forêts du sud de l'Aisne sur près de deux cents kilomètres.

L'autre sera un trait d'union pour la circulation douce (non motorisée). Dès 2007, la FFRandonnée Val d'Oise en faisait la demande et ceci lui avait d'ailleurs valu d'être lauréate du concours « Ecoville » organisé par notre fédération.

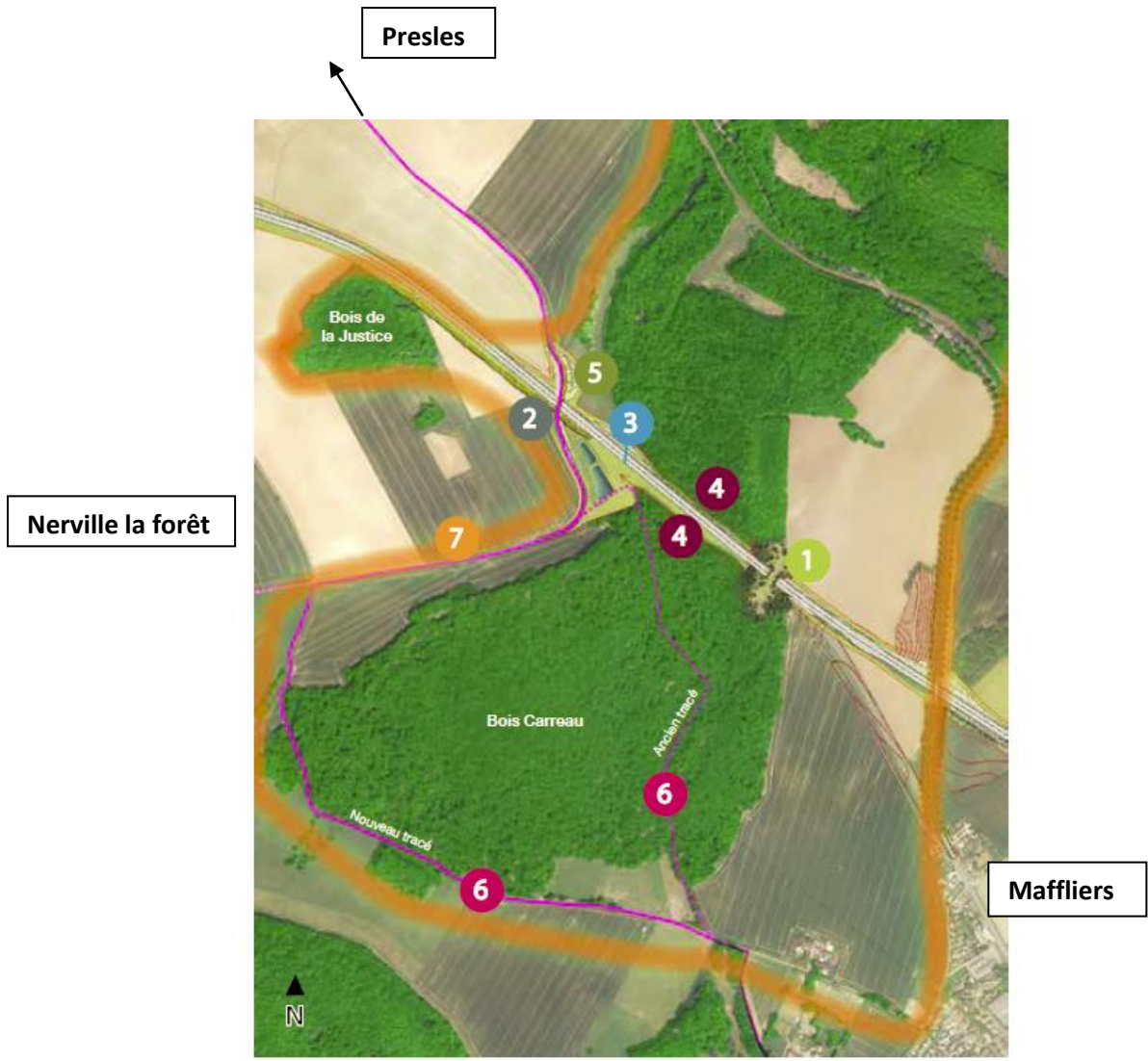
Ce passage aérien, dont les fondations sont en cours de réalisation, devrait être mis à disposition du public en 2019. Il permettra d'assurer la continuité de l'ancienne route Royale N°1 empruntée par les diligences qui reliaient Paris à l'Angleterre. Il sera également le trait d'union entre les circuits de la forêt de l'Isle Adam et ceux de la Forêt de Carnelle. Enfin il offrira un tracé de remplacement à l'actuel GR1 pour rejoindre Nerville à Presles.

Afin de rendre sa tranquillité au Bois Carreau et à sa faune le tracé du circuit de Maffliers –IA3- a été légèrement modifié et dès à présent un contournement provisoire est en place.

Après plus de dix années de tractations, La FFRandonnée du val d'Oise peut s'enorgueillir de pouvoir utiliser ce maillon manquant et compléter ainsi avantageusement les itinéraires de cette partie de notre département qui propose actuellement 1800km d'itinéraires balisés et entretenus par nos baliseurs. »

La FFRandonnée Val d'Oise s'engage

- à baliser les itinéraires de randonnées de manière à éviter le Bois Carreau et le PGF
- à sensibiliser ses adhérents et le grand public à la nécessité de ne pas perturber la faune lors de leurs randonnées.



- | | | | |
|--|---|--|---|
| <p>1 Passage Grande Faune en lisière Est du Bois Carreau</p> <p>2 Passage mixte agricole, faune et randonnée</p> | <p>3 Prolongement de l'ouvrage hydraulique existant servant également de passage faune</p> <p>4 Reconstitution des lisières du Bois Carreau</p> | <p>5 Préservation des pelouses calcicoles</p> <p>6 ——— Balisage en lisière de bois
 Fermeture du chemin communal</p> | <p>7 Périmètre de préservation des espaces par le biais d'outils fonciers (PAEN...) et réglementaires (Charte PNR, PLU...)</p> |
|--|---|--|---|